

HAÏTI

Il faut tirer les leçons des erreurs passées

Index AI : AMR 36/012/2004

Lundi 1er mars 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce n'est qu'en tirant les leçons des erreurs commises il y a dix ans lors de l'intervention multinationale que la communauté internationale pourra effectivement protéger les droits humains en Haïti aujourd'hui, a déclaré Amnesty International. L'organisation a lancé un appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il tire les leçons de cinq enseignements majeurs relatifs aux droits humains, tirés de l'intervention multinationale de 1994 en Haïti et de ses suites immédiates lors du déploiement de la force multinationale intérimaire.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a mandaté la force afin d'aider les forces de sécurité haïtienne à « *instaurer et maintenir la sécurité et l'ordre publics et de promouvoir et protéger les droits de l'homme* ». De façon significative, la résolution stipule également que « *les auteurs de violations seront tenus responsables de leurs actes individuellement et ne jouiront d'aucune impunité* ». En se basant sur ces engagements, Amnesty International lance un appel urgent pour que :

1. la force multinationale intérimaire s'engage à veiller au désarmement des forces rebelles et des milices pro-Aristide. C'est parce que les forces militaires et paramilitaires haïtiennes démantelées en 1994 n'avaient pas été désarmées que la violence politique s'est poursuivie en Haïti ;
2. la force multinationale intérimaire apporte la garantie que les auteurs d'atteintes aux droits humains déjà condamnés, comme les chefs rebelles Louis Jodel Chamblain et Jean Pierre Baptiste (« Jean Tatoune ») soient placés en détention et poursuivis par la justice haïtienne ;
3. la communauté internationale veille à ce qu'aucun poste à responsabilité ne soit attribué à des personnes condamnées pour des atteintes aux droits humains dans un

gouvernement transitoire ou au sein des forces de sécurité où elles pourraient commettre de nouvelles violations ;

4. la force multinationale intérimaire veille à ce que toutes les parties accusées d'avoir perpétré des atteintes aux droits humains au cours du conflit soient poursuivies en justice. Ce n'est qu'ainsi que pourra être maintenu l'état de droit et que le cycle de la violence politique pourra être brisé ;
5. des observateurs internationaux chargés de veiller au respect des droits humains soient déployés de toute urgence, en plus du personnel international militaire et policier, afin d'agir comme force dissuasive à de nouvelles exactions et de veiller à ce que des informations précises et détaillées soient communiquées sur le déroulement des événements en Haïti xx

Complément d'information

Actuellement, les États-Unis, le Canada et la France ont du personnel militaire en Haïti.

En septembre 1995, l'actuel chef rebelle Louis Jodel Chamblain faisait partie des sept hauts dirigeants militaires et paramilitaires reconnus coupables par contumace et condamnés aux travaux forcés à perpétuité pour leur implication dans l'exécution extrajudiciaire, en septembre 1993, d'Antoine Izméry, militant connu pour ses positions en faveur de la démocratie lors d'un office religieux dans une église de Port-au-Prince. Chamblain était parti en exil pour échapper aux poursuites. Chamblain faisait également partie des personnes reconnues coupables par contumace et condamnées aux travaux forcés à perpétuité pour le massacre de raboteau en 1994.

Un autre dirigeant rebelle, Jean Pierre baptiste, alias « Jean tatoune », est également un ancien chef paramilitaire condamné aux travaux forcés à perpétuité pour sa participation au massacre de Raboteau en 1994. Il s'est échappé de la prison des Gonaïves où il purgeait sa peine au cours d'une émeute en août 2002.

Louis Jodel Chamblain et Jean Tatoune font tous deux partie de l'organisation paramilitaire des FRAPH, formée par les autorités militaires qui se sont trouvées *de facto* à la tête du pays après le coup d'État de 1991 contre le président Jean Bertrand

Aristide. Les membres du FRAPH ont été reconnus responsables de très nombreuses atteintes aux droits humains avant le rétablissement d'une structure de gouvernement démocratique en 1994. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>